

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 428

27 février 2010

SOMMAIRE

Aderland Holding S.A.	20504	IS SLOVPROP Sàrl	20540
ARP Group S.A.H.	20500	ISwe Log 1 Sàrl	20541
Audiolux	20500	ISwi 1 S.à r.l.	20540
Aurea Finance Company	20499	ISwi Log 1 S.à r.l.	20541
Autovitres S.à r.l.	20540	IT 2 Sàrl	20543
B & B Lux-Manu S.à r.l.	20542	Lamar S.à r.l.	20542
Bronx S.à r.l.	20542	LF Open Waters OP	20503
Bumba S. à r.l.	20535	Lux-Design GmbH	20543
Ciba Specialty Chemicals Finance Luxem- bourg S.A.	20498	MyStarter dotNet S.A.	20539
Clémentine S.à r.l.	20541	MyStarter dotNet S.A.	20539
ColMunche S.à r.l.	20544	MyStarter dotNet S.A.	20539
Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés	20498	MyStarter dotNet S.A.	20539
Copralim S.A.	20499	MyStarter dotNet S.A.	20539
Damode-MG S.A., SPF	20505	Noosphere S.à r.l.	20540
Diversified Dynamic Strategies	20501	Parmeria	20502
Domanial S.A.	20506	PRE CO TEC S.à r.l.	20544
European Retail Enterprises II B.V.	20538	Rail Investment Company S.A.	20506
European Road Transport Information Services S.A.	20544	RIL II Hampstead S.à r.l.	20543
ExxonMobil Luxembourg et Cie	20543	Rom (Lux) 1 Sàrl	20543
Fair Partners S.à r.l. S.C.A.	20541	SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A.	20502
Freo Germany II Partners (SCA) SICAR	20499	'SOMALUX' Société de Matériel Luxem- bourgeoise S.A.	20503
Frisia Return	20504	T.K.L. Treuhand Kontor Luxemburg S.A.	20542
Gazprombank Mortgage Funding 1 S.A.	20508	UBS Multi Manager Access II	20501
GIP	20538	Unifida Holding S.A.	20503
GIP InvestWorld	20538	Valartis Fund Management S.à r.l.	20536
G.M.P. Group	20498	Value Portfolio	20507
Gyges	20507	Venti S.A.	20509
H&S Global	20506	Vermögenswachstum Global	20508
ID 1 Sàrl	20544	Verveine Odysée SA	20540
ID Top Sàrl	20541	Verveine Odysée SA	20540
Intel Holding S.A.	20502	Vicus S.A.	20505
Interbio Medical Service S.A.	20542	Vista S.A.	20504
Interdynamic Fund	20544		

Ciba Specialty Chemicals Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 93.778.

All Shareholders and Bondholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office in Luxembourg, on *19 March 2010* at 11 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
2. presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2009, allocation of results;
3. decision to be taken with respect to Article 100 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies;
4. discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
5. ratification of the resignation of Mr Daniel PETITPIERRE from the Board of Directors on 30 September 2009;
6. statutory elections;
7. miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010019060/1017/19.

Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.367.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *18 mars 2010* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Report de la date de l'Assemblée au 18 mars 2010,
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2009,
3. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009 et affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Nominations statutaires,
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010020794/19.

G.M.P. Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *19 mars 2010* à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010021642/795/15.

Copralim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 58.151.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 18 mars 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 18 mars 2010
2. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2009
3. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009 et affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010020873/19.

Aurea Finance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 47.028.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires d'Aurea Finance Company se tiendra le vendredi 19 mars 2010 à 16.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.
3. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs pour leur gestion.
4. Répartition du bénéfice net distribuable.
5. Election des administrateurs pour une période s'écoulant de la date de cette assemblée jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.
6. Divers.

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de ladite assemblée.

Signature.

Référence de publication: 2010017857/1593/20.

Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.906.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

and immediately after the holding of the first assembly to the

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Tuesday, the 9th of March 2010 at 2.00 a.m. at the registered office, with the following agendas:

Agenda of the Ordinary Shareholders' Meeting:

1. Extension of the investment period by one year to end on 29 June 2011 instead of 29 June 2010; and
2. Reduction of the management fee payable on the undrawn commitments during the one year prolongation period of the investment period (29.06.2010 to 29.06.2011) of the undrawn commitments by 20%; the management fee payable on drawn commitments remains unchanged.

Agenda the Extraordinary Shareholders' Meeting

1. Extension of the duration of the Partnership by six months to end five years and six months after the final closing date instead of five years after the final closing date, i.e. the ending of the Partnership on 29 December 2013 instead of 29 June 2013 with the initial fund extension period option consequently reduced to six months and the second fund extension period option remaining at 12 months (18 months in total remaining); and
2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Partnership which shall be read as follows:
" **Art. 5. Duration.**

The Partnership has been formed for a limited duration of five years from the Final Closing Date, unless extended for up to two additional years by resolution of the General Meeting with a quorum of 50 per cent. of the Shares issued and outstanding and a positive vote of at least seventy-five per cent. of the votes validly cast."

The board of directors.

Référence de publication: 2010020905/29/28.

ARP Group S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.807.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 mars 2010* à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010021643/795/15.

Audiolux, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.301.

Les actionnaires de la société anonyme AUDIOLUX sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu jeudi, le *18 mars 2010* à 11.00 heures, au siège social, 12, rue Léon Laval à Leudelange, à l'effet de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs
6. Nominations statutaires
7. Désignation du réviseur d'entreprises
8. Rémunération pour les administrateurs
9. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
10. Divers

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour vendredi, le 12 mars 2010 au plus tard, auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat ou de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées auprès des mêmes banques lundi, le 15 mars 2010 au plus tard.

Pour le Conseil d'administration

François TESCH

Président

Référence de publication: 2010021644/6583/29.

UBS Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.748.

The shareholders of UBS Multi Manager Access II (the "Sicav") are hereby informed that the FIRST EXTRAORDINARY GENERAL MEETING of the Sicav (the "First Meeting") held on February 22, 2010 was not quorate and did not validly deliberate on the proposed Agenda items. The shareholders of the Sicav are hereby convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Sicav (the "Second Meeting"), which will be held at the registered office of the Sicav at 33a avenue J.F. Kennedy, Luxembourg on March 31, 2010 at 02:00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 7 (General Meetings), paragraph 4 of the Articles of Association as follows: "Der Verwaltungsrat behält sich das Recht vor, jederzeit und ohne vorherige Mitteilung die Ausgabe von Aktien von einem/r, mehreren oder allen Teilfonds und Aktienklassen auszusetzen. Zahlungen auf nicht ausgeführte Zeichnungsanträge wird die Depotbank in solchen Fällen unverzüglich zurück erstatten."
2. Miscellaneous

The text of the proposed consolidated Articles of Incorporation of the Sicav is available free of charge, upon request, at its the registered office.

In order to deliberate validly on the item of the agenda, at least 50% of all outstanding shares must be represented at the Meeting, and a decision in favour of the items of the agenda shall be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

In the event that the quorum of 50% is not reached, a second extraordinary general meeting of the shareholders will be convened where no quorum will be required and the items of the agenda may be approved by the shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

NOTES:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (Luxembourg) S.A. at the latest on March 25, 2010.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-2010 Luxembourg and have to be in the possession of UBS Multi Manager Access II c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on March 25, 2010.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

Luxembourg, February 15, 2010

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010021645/755/39.

Diversified Dynamic Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.416.

Die Aktionäre der Diversified Dynamic Strategies werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 10. März 2010 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung

5. Utilisation des revenus
6. Divers

Les points de l'ordre du jour sont soumis à aucune condition de présence et les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires, qui ont leurs actions en dépôt chez une banque, sont priés de leur banque de leur adresser un certificat de dépôt, qui certifie que les actions sont bloquées en attendant l'assemblée générale, à la société, à l'adresse ci-dessous. Le certificat de dépôt doit être remis à la société cinq jours avant l'assemblée générale.

Les mandats de représentation peuvent être remis à la Direction Générale des Diverses Dynamiques Stratégies (DZ BANK International S.A.) au numéro de téléphone 00352 / 44 903 - 4025 ou au numéro de fax 00352 / 44 903 - 4009.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018499/755/30.

SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 42.973.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mars 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010016688/10/19.

Intel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.509.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mars 2010 à 9:00 heures au siège social,

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018490/795/15.

Parmeria, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 5.391.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 11 mars 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

20503

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018144/755/19.

'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 9 mars 2010 à 15:00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018491/795/15.

Unifida Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.035.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mars 2010 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018492/795/15.

LF Open Waters OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.218.

Gemäß Art. 11 ff. der Statuten laden wir die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

ein, die am 9. März 2010 um 16.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 4, rue Jean Monnet, stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrats und Wirtschaftsprüfers über das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 30. September 2009 samt GuV und Anhang sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.

5. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Situation des Fonds und Ausblick auf die Zukunft.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung sowie zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Hauptversammlung hinterlegt worden sind. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen. Die Aktionäre treffen ihre Entscheidungen durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre.

Luxemburg, im Februar 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010018700/1999/26.

Vista S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.810.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 mars 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010018703/1023/16.

Aderland Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.556.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mars 2010 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018489/795/16.

Frisia Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.417.

Die Aktionäre der Frisia Return werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 10. März 2010 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers

2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Frisia Return (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010018502/755/29.

Damode-MG S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 83.721.

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, en annexe le texte de la convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *9 mars 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010018702/1023/17.

Vicus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.781.

Die Aktionäre sind hiermit einberufen zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft, welche ausserordentlich in L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, am *8. März 2010* um 10.00 Uhr mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Beschluss gemäß Artikel 59 des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften bezüglich der Einreichung einer Klage gegen das frühere Verwaltungsratsmitglied M. PAQUET.
2. Verschiedenes.

Für die Gesellschaft

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010017853/317/16.

Domanial S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 10 mars 2010 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018146/755/18.

Rail Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 142.907.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mars 2010 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010016689/10/18.

H&S Global, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.419.

Die Aktionäre der H&S Global werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 10. März 2010 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der H&S Global (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010018504/755/29.

Gyges, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.007.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GYGES, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mars 2010 à 10.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissolution et de mise en liquidation de la société.
2. Désignation du liquidateur MAZARS, représenté par Monsieur Laurent DECAEN, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, qui tiendra compte des frais de liquidation provisionnés, sera suspendu à partir du 17 février 2010. Il en sera de même pour les souscriptions, rachats et conversions des actions.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010018145/755/20.

Value Portfolio, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.415.

Die Aktionäre der Value Portfolio werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 10. März 2010 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Value Portfolio (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010018507/755/29.

Vermögenswachstum Global, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.418.

Die Aktionäre der Vermögenswachstum Global werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 10. März 2010 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Vermögenswachstum Global (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Februar 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010018511/755/30.

Gazprombank Mortgage Funding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.638.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu en son siège en date du 4 janvier 2010:

- fin du mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprise avec effet au 2 novembre 2009; et
- nomination de KPMG Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital social de EUR 25,000, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B103590, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet rétroactif au 2 novembre 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour la société

Jorge Pérez Lozano / Robert Jan Schol

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010018911/19.

(100013580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Venti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.635.

In the year two thousand and ten, the twenty-ninth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Venti S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 150.635 (the Company). The Company was incorporated on 24 December 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 133 of 22 January 2010.

The Meeting is chaired by Emmanuel LAMAUD, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each representing the entirety of the subscribed share capital of the Company of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here under reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;

2. splitting and converting the 31,000 shares in the share capital issued capital of the Company having a nominal value of EUR 1 each into 149,999,999 (one hundred and forty nine million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine) shares without nominal value;

3. setting of the authorised capital of the Company at EUR 3,000,000,000 (three billion Euro), and granting to the sole director of the Company, or the board of directors of the Company, as the case may be, the authority to issue shares and instruments convertible into or exchangeable for shares within the limits of the authorised capital, and to limit or cancel the preferential subscription right of shareholders in connection with any issue of shares within the limit of the authorised capital;

4. amendment, renumbering and restatement of the articles of association of the Company in their entirety (the Articles), including article 5 which shall read as follows:

" Art. 5. Corporate Objects

5.1 The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

5.2 The Company may borrow monies in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its Subsidiaries, Affiliates or to any other Person.

5.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Subsidiaries, Affiliates or any other Person. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

5.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments

relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

5.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limited. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

5.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

5.7 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate objects or which may favour its development.";

5. granting of authority; and

6. miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the sole shareholder of the Company represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to split the existing 31,000 (thirty-one thousand) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, all of which are held by the Sole Shareholder, into 149,999,999 (one hundred and forty nine million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine) shares without nominal value.

As a consequence, the Meeting resolves that article 6.1 of the Articles shall read as set forth in the fourth resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to fix the authorised capital of the Company at EUR 3,000,000,000 (three billion Euro) and to authorise and empower the board of directors of the Company (the Board), or the sole director as the case may be, to increase the Company's subscribed share capital and to issue instruments convertible into or exchangeable for shares of the Company within the limits of the authorised share capital, and to limit or cancel the preferential subscription rights of shareholders in respect thereof, as set out in article 6.2 through 6.9 of the amended and restated Articles in the fourth resolution below.

The Meeting hears the report of the Board drawn up in accordance with the terms of article 32-3 (5) of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, which has been read by the Chairman to the Meeting regarding the authorization granted to the Board referred to in the first paragraph of this third resolution, a copy of which having been tabled to the Meeting.

As a consequence, the Meeting resolves that article 6.2 through 6.9 of the Articles shall read as set forth in the fourth resolution below.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the Articles. As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

"Articles of Association

Art. 1. Definitions.

1.1 In these articles of association:

Affiliate means, with respect to any Person, any other Person directly or indirectly Controlling or Controlled by or under direct or indirect common Control with such Person;

Articles means the articles of association of the Company;

Associate means, in relation to another Person, a Person who:

(a) is a body corporate of which the other is an officer or director;

(b) is a body corporate that is Controlled by the other or by a group of Persons of which the other is a member or shareholder;

(c) is a partnership of which the other is a partner; or

(d) is a trust of which the other is a trustee.

In addition, two or more Persons shall be deemed to be Associates of each other if they are (w) Controlled by the same person, (x) members of a voting trust that relates to voting shares of the Company, (y) parties to an agreement or arrangement the purpose of which is to require them to act in concert with respect to their interests, direct or indirect,

in the Company or are otherwise acting in concert with respect to those interests, or (z) at the same time Associates (within the meaning of any of the foregoing clauses) of the same Person;

Board means the board of directors of the Company;

Bovespa means the São Paulo Stock Exchange (BM&FBOVESPA S.A. - Bolsa de Valores, Mercadorias e Futuros);

Chairman has the meaning given to such term in article 15.1 below;

Companies Act means the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means Venti S.A.;

Consenting Shareholders has the meaning given to such term in article 29.1 below;

Control, as used with respect to the Company or to any Person, shall mean, except as otherwise expressly indicated in these Articles, the direct (but not indirect) power to direct or cause the direction of the business, management or policies of the Company or such Person, whether through the ownership of voting securities, by agreement or otherwise; provided, however, that the direct (but not indirect) ownership of shares or other Securities representing more than 50% of the voting rights in the Company or such Person shall be deemed to be Control. The terms "Controlling," "Controlled by" and "under common Control with" shall have meanings correlative to the foregoing;

Controlling Shareholder means a shareholder of the Company who Controls the Company, either alone or together with one or several Associates;

Delisting Event means following the Offering Date, the adoption by the General Meeting of a resolution to have the shares or other Securities of the Company delisted from (i) the LSE and/or (ii) the Bovespa in accordance with article 13;

Depositaries has the meaning given to such term in article 7.7 below;

Economic Value means the value of the shares of the Company as determined by an appraisal report prepared by or at the request of the Board in accordance with one or more of the following criteria, as the Board may in its sole and absolute discretion consider appropriate in the relevant circumstances: (i) shareholders' equity at book value; (ii) shareholders' equity at market value; (iii) discounted cash flow; (iv) comparison of multiples; and (v) market price as determined by the shares' or other Securities' quotation in the relevant securities' market or markets; provided, however, that, in case of a tender offer pursuant to a Delisting Event, the appraisal report shall be prepared by an independent expert appointed by the General Meeting (from a list of three experts indicated by the Board) in accordance with the majority requirements laid out in article 12.7 of these Articles;

Euro MTF means the Euro MTF market, the exchange regulated market operated by the LSE;

Free Float means all shares and Securities issued by the Company, excluding shares and Securities held by any Controlling Shareholder and its Affiliates and shares held by the members of the Board;

General Meeting means the general meeting of shareholders of the Company;

Immediate Family means, with respect to any individual, the spouse, sibling, child, step child, grandchild, niece, nephew or parent of such individual;

Independent Director means a director of the Company that (i) is not a Controlling Shareholder, or a shareholder that is an Affiliate or Related Party of a Controlling Shareholder (except if such director is an Independent Director of the foregoing), or his/her Immediate Family; (ii) is not, and for the three preceding years has not been, an employee or officer of the Company or its Affiliates (other than as an Independent Director of the Company or of any of its Affiliates) (iii) is not a vendor of products or services to, or a purchaser of products or services from, the Company whose sales or purchases are deemed by the Board to be material enough to adversely affect its independence; (iv) is not an employee or officer of an entity offering services and/or products to the Company or purchasing them from the Company; (v) is not the Immediate Family of any of the other directors of the Company; (vi) does not receive compensation from the Company other than as a director of the Company or as an Independent Director of an Affiliate of the Company, and except for payments related to equity interests held in the Company;

Instruments has the meaning given to such term in article 6.5 below;

Law of 19 December 2002 means the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended;

LSE means the Luxembourg Stock Exchange (Société de la Bourse de Luxembourg S.A.);

New Controlling Shareholder has the meaning given to such term in article 28.1 below;

Minority Shares has the meaning given to such term in article 29.1 below;

Offering Date means the date on which all or part of the shares or other Securities of the Company are listed on the Official List of the LSE and/or the Bovespa, and admitted to trading on the Euro MTF and/or the Bovespa;

Person means and includes any individual, corporation, company, limited liability company, voluntary association, partnership, limited liability partnership, joint venture, trust, unincorporated organisation or government (including any political subdivision thereof or any court, administrative or regulatory agency, department, instrumentality, body or commission or other governmental authority or agency);

Related Party means and includes, with respect to any Person, (a) any Affiliate of that Person (other than that Person's Subsidiaries); (b) any member of the board of directors or similar governing body of that Person and his/her Immediate

Family; (c) any member of the key management personnel of that Person (i.e., those persons having authority and responsibility for planning, directing and controlling the activities of that Person) and his/her Immediate Family; and (d) any Affiliate of any person described in (b) or (c);

Related Party Transaction means any transaction between or among the Company and one or more Related Parties of the Company;

Securities means shares or any other securities representing shares (including, without limitation, depositary receipts) of the Company;

Subsidiary means, with respect to any Person, any entity in which such Person or any of its Subsidiaries owns or has the power to vote more than fifty percent (50%) of the equity interests in such entity having general voting power to participate in the election of the governing body of such entity;

Sole Director has the meaning given to such term in article 3.1 below;

Sole Shareholder has the meaning given to such term in article 2.2 below.

1.2 In these Articles, unless the context otherwise requires,

(i) the words "hereof", "herein", and "hereunder" and words of similar import refer to these Articles as a whole and not to any particular provision of these Articles;

(ii) the definitions contained in these Articles are applicable to the singular as well as the plural forms of such terms and to the masculine as well as to the feminine and neuter genders of such terms;

(iii) whenever the words "include", "includes" or "including" are used in these Articles they shall be deemed to be followed by the words "without limitation";

(iv) the terms "day" and "days" mean and refer to calendar day(s);

(v) the terms "year" and "years" mean and refer to calendar year(s);

(vi) the word "or" is inclusive and not exclusive; and

(vii) references to a Person are also to its permitted successors and assigns.

Art. 2. Form and Name.

2.1 The Company's name is "Venti" and is a public limited liability company (société anonyme).

2.2 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

2.3 If the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the Articles shall be deemed to be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

3.2 Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 12.8 below.

Art. 5. Corporate objects.

5.1 The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

5.2 The Company may borrow monies in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including

under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its Subsidiaries, Affiliates or to any other Person.

5.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Subsidiaries, Affiliates or any other Person. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

5.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

5.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limited. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

5.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

5.7 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate objects or which may favour its development.

Art. 6. Share capital.

6.1 The issued capital of the Company amounts to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), and is represented by 149,999,999 (one hundred and forty nine million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine) shares without nominal value and fully paid up.

6.2 The authorised capital of the Company, including the issued share capital, is set at EUR 3,000,000,000 (three billion Euro).

6.3 The issued capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the General Meeting adopted in accordance with the requirements for amending the Articles, as prescribed in article 12.8 below.

6.4 The Board or, as the case may be, the Sole Director is authorised and empowered to increase the issued capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period starting on 20 February 2010, and expiring on the fifth anniversary of such date (the date of the fifth anniversary being excluded). The Board or, as the case may be, the Sole Director is authorised to determine, in its sole and absolute discretion, the conditions of any such capital increase, including through contribution in cash or in kind, capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium or retained earnings, with or without the issue of new shares, or following the issue and conversion or exchange of the Instruments (as defined in article 6.5 below), whether the subscription and payment of the shares as a result of the conversion or exchange of the Instruments is made by way of contribution in cash, contribution in kind or capitalisation of distributable profits and/or distributable reserves, including share premium or retained earnings.

6.5 The Board or, as the case may be, the Sole Director is further authorised to issue any convertible bonds, or any other convertible debt instruments, or any other instrument convertible into or exchangeable for shares, such as warrants (any such instruments, the Instruments) under any form, under any name and payable in any currency, within a period starting on 20 February 2010 and expiring on the fifth anniversary of such date (the date of the fifth anniversary being excluded), it being understood that any issue of Instruments may only be made within the limit of the authorised capital. The Board or, as the case may be, the Sole Director will set the nature, the price, the interest rate, the conversion or exchange ratio of the Instruments, the reimbursement conditions and any other conditions relating to the Instruments. A register of the holders of the Instruments shall be kept at the Company's registered office.

6.6 The Board or, as the case may be, the Sole Director is further authorised to, for a period starting on 20 February 2010 and expiring on the fifth anniversary of such date (the date of the fifth anniversary being excluded), and within the limits of the authorised capital of the Company, issue shares or Instruments up to an amount of 5% (five per cent) of the authorised capital of the Company to directors, officers, agents or employees of the Company or its direct or indirect Subsidiaries to attract, retain and motivate such directors, officers, agents and employees and/or to in whole or in part link their compensation to the overall performance of the Company; it being understood, for the avoidance of doubt, that any issuance of shares or Instruments to such directors, officers, agents and employees may only be made by the Board within the limits set out in this article 6.6. Such shares or Instruments shall be issued by the Board or, as the case may be, the Sole Director pursuant to the authority granted to the Board or, as the case may be, the Sole Director under articles 6.4 through 6.8.

6.7 Subject to the provisions of the Companies Act and these Articles, each shareholder shall have a preferential subscription right in the event of the issue of new shares in return for contributions in cash. Such preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the capital represented by the shares of each shareholder.

The preferential subscription right above referred may be limited or cancelled by a resolution of the General Meeting adopted in accordance with the requirements for amending the Articles, as prescribed in article 12.8 below.

The Board or, as the case may be, the Sole Director is authorised to limit or cancel the preferential subscription right of shareholders in connection with any issue of shares or Instruments within the limit of the authorised capital for a period starting on 20 February 2010 and expiring on the fifth anniversary of such date (the date of the fifth anniversary being excluded).

The Board or, as the case may be, the Sole Director is further authorised to limit or cancel the rights of the shareholders (if any) to be allocated a pro-rata portion of any shares issued by way of capitalisation of distributable profits or reserves, including share premium or retained earnings, within the limit of the authorised capital, for a period starting on 20 February 2010 and expiring on the fifth anniversary of such date (the date of the fifth anniversary being excluded).

6.8 As a consequence the Board or, as the case may be, the Sole Director is authorised and empowered to:

- (i) issue Instruments;
- (ii) implement one or more capital increases up to the amount of the authorised capital, by issuing from time to time new shares to be subscribed and paid up by way of contributions in cash or in kind;
- (iii) capitalise the distributable profits and reserves of the Company, including share premium or retained earnings, with or without the issue of new shares;
- (iv) implement capital increases by issuing from time to time new shares resulting from the conversion or exchange of the Instruments, which may be subscribed and paid by way of contribution in cash, contribution in kind or capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium, retained earnings or any reserve relating to the Instruments;
- (v) determine the conditions attaching to any subscription of shares or Instruments, including fixing the place and the date of the issue or the successive issues of such shares or Instruments, the issue price (with or without a premium), and the terms and conditions of subscription and payment of such shares or Instruments;
- (vi) limit or cancel the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of Instruments or shares (including any shares issued as a result of the conversion or exchange of Instruments), within the limits set by the Companies Act and the authorisations conferred in these Articles; and
- (vii) abolish or limit the rights of the shareholders (if any) to be allocated a pro-rata portion of any shares issued by way of capitalisation of distributable profits or reserves, including share premium or retained earnings, within the limit set by the Companies Act and the authorisations conferred in these Articles.

6.9 Each time the Board or, as the case may be, the Sole Director shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board or, as the case may be, the Sole Director shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

Art. 7. Shares.

7.1 The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

7.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

7.3 Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

7.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

7.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

7.6 The Company shall consider the Person in whose name registered shares are registered in the register of shareholder(s) as the full owner of such shares.

7.7 Notwithstanding the provision of article 7.6, where shares are registered in the register of shareholder(s) on behalf of one or more Persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a financial institution or other professional depositary of securities or any other depositary (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as Depositaries) or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries, the Company shall, subject to applicable law and the terms, conditions and limitations of any applicable deposit or similar agreement, and upon presentation of a certificate from such Depositary or sub-depositary (issued in accordance with such formal requirements as the Board or, as the case may be, the Sole Director may from time to time determine) certifying the name of the Person on whose behalf the shares are held and the number of shares recorded in such Person's account, permit such Person to exercise the rights attaching to those shares, including admission and voting at General Meetings, and shall consider such Person to be a shareholder for all purposes herein; provided, however, that (i) holders of Brazilian depositary receipts of the Company shall not be considered as shareholders of the Company and shall not have any shareholder rights hereunder, but only such rights as are expressly contained in the deposit agreement

for the Brazilian depositary receipts of the Company; and (ii) the Company will only recognize, pursuant to articles 7.6 and 7.7, the Depositary for the Brazilian depositary receipts (or its custodian or sub-depositary) as the owner of the shares underlying such Brazilian depositary receipts for all purposes herein.

Notwithstanding the foregoing, the Company will make any and all payments (including any dividend payments and any other distributions) in respect of shares recorded in the name of a Depositary or sub-depositary, whether in cash, shares or other assets, only to such Depositary or sub-depositary, or otherwise in accordance with such Depositary's or sub-depositary's instructions, and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payments.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 The transfer of shares registered in the register of shareholder(s) may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

8.2 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Repurchase of shares.

9.1 The Board, with the faculty to delegate, shall be authorized to make, for a period starting on the Offering Date and ceasing on the fifth anniversary of such date (the date of the fifth anniversary being excluded), offers to repurchase, and to subsequently repurchase shares or other Securities of the Company that are issued and outstanding from time to time in order to perform its obligation to make a tender offer under article 29 of these Articles on the terms and conditions set out below. This authorisation is granted to the Board pursuant to article 49-2 of the Companies Act.

9.2 The Board shall be authorized to make offers to repurchase shares or other Securities of the Company and to subsequently repurchase such shares or other Securities issued and outstanding out of the distributable reserves (including share premium and retained earnings) and profits available to that effect in accordance with article 49-2 of the Companies Act, provided that, each time offers to repurchase shares of the Company are made, such offers shall apply to the shares or such other Securities and further provided that:

(i) the repurchase of shares and other Securities shall be made in accordance with the terms of article 29 of these Articles;

(ii) the number of shares and other Securities that may be repurchased shall not be higher than the number of Minority Shares (as defined in article 29) issued and outstanding;

(iii) the repurchase shall be made at a price equal to the Economic Value of such shares or other Securities; and

(iv) the tender offer provided in article 29 of these Articles shall be made in accordance with the applicable securities laws and regulations applicable to the shares or other Securities in each relevant country or, as the case may be, State.

9.4 Once repurchased and for so long as the shares and other Securities are kept in treasury by the Company, the shares and other Securities shall bear no voting rights and the rights to receive dividends or liquidation proceeds shall be suspended.

Art. 10. Powers of the General Meeting of the Company.

10.1 If and for so long as the Company has only one shareholder, (i) the Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the General Meeting and (ii) any references in these Articles to decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be references to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder shall be documented by way of minutes.

10.2 In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 11. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings.

11.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday of July of each year at 2.30 pm (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

11.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

11.3 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

11.4 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going

basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 12. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of Attorney and Vote.

12.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

12.2 The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing together at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be delivered to the Company at least five calendar days before the relevant General Meeting.

12.3 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight calendar days and the second convening notice being published not later than eight calendar days before the relevant meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper; provided, however, that following the Offering Date, the notices shall, in addition, be made in accordance with any applicable publicity requirements of the LSE and the Bovespa.

12.4 Notices by mail shall be sent eight calendar days before the meeting to shareholders registered in the register of shareholder(s) of the Company.

12.5 Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

12.6 Each share shall entitle the holder to one vote at any and all General Meetings.

12.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those shareholders present or represented and voting.

12.8 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by these Articles, by means of notices published twice, with a minimum interval of fifteen calendar days and the second convening notice being published not later than fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstained from voting, or casted a blank (blanc) or spoilt (nul) vote will not be taken into account to calculate the majority.

12.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

12.10 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another Person (who need not be a shareholder) as its proxy in writing, whether in original, by telefax, e-mail or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and permitting the identification of the shareholder giving the proxy.

12.11 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

12.12 Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer shall form the General Meeting's bureau.

12.13 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

12.14 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board, the secretary to the Board or any two directors.

Art. 13. Shareholder reserved matters. Following the Offering Date, the resolution to delist the shares or other Securities of the Company from the LSE and/or the Bovespa may only be adopted by the General Meeting. When adopting any such resolution, the General Meeting shall also appoint an expert to set the Economic Value for purposes of article 29 hereof. Following the adoption of a resolution to delist the shares or other Securities of the Company from the LSE and/or the Bovespa, the Board or, as the case may be, the Sole Director shall have full authority to take any action as may be necessary, required or convenient to implement such resolution, including, without limitation, the negotiation and execution of any engagement letter with the expert appointed by the General Meeting.

Art. 14. Management.

14.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board consisting of a minimum of three (3) members and a maximum of fifteen (15); provided, however,

that following the Offering Date (and for so long as the shares or other Securities of the Company are listed in the LSE and/or the Bovespa), the minimum number of directors shall be five (5). The members of the Board need not be shareholders of the Company. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term to be determined in each case by the General Meeting, such term not to exceed six (6) years, and shall be eligible for re-appointment.

14.2 If and for so long as Brazilian depository receipts of the Company are listed on the Bovespa, at least 20% of the directors shall be Independent Directors.

14.3 Where a legal person is appointed as a director, such entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent such entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

14.4 The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

14.5 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 15. Meetings of the Board.

15.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by a simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

15.2 The Board shall meet as often as required by the interests of the Company, and at least four (4) times per year, upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

15.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

15.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing of all members of the Board, whether in original, by telefax, e-mail or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

15.5 Any director may give a proxy in writing, telegram, facsimile or e-mail to one of his or her colleagues on the Board to represent him or her at any Board meeting and to vote in his or her place and stead.

15.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any of the means of communication referred in article 15.8 below.

15.7 All decisions of the Board shall be adopted by a simple majority of the votes of the members present or represented. In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a second or casting vote.

15.8 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

15.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in any and all circumstances, and such resolution shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such resolution shall be signed by each director and it shall consist of one or several documents containing the decisions adopted by the Board, each signed by one or more of the members of the Board, either manually or electronically (by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law). The date of such resolution shall be the date on which the last signature is affixed.

15.10 Article 15 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 16. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

16.1 The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

16.2 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman and the secretary to the Board, or by a majority of the directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

16.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary to the Board or any two members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Art. 17. Powers of the Board. The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 18. Delegation of powers.

18.1 The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

18.2 The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised from time to time to appoint one or more persons, either directors or not, to hold such office in the Company as the Board or the Sole Director, as applicable, may think necessary for the administration of the Company, including but not limited to, the office of president, one or more vice-presidents, treasurer, assistant treasurer, manager or controller, and for such term and at such remuneration (whether by way of salary or commission or participation in profits or partly in one way and partly in another), and with such specific powers and duties as the Board or the Sole Director, as applicable, may think fit.

18.3 The Board may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks, to advise the Board or to make recommendations to the Board and/or, as the case may be, the General Meeting of the shareholders of the Company), the members of which may be selected either from among the directors or not.

18.4 The Board, or as the case may be, the Sole Director may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Board or the Sole Director, as applicable, to be the attorney or attorneys of the Company for such specific purposes and with such specific powers, authorities and discretion (not exceeding those vested in or exercisable by the Board or the Sole Director, as applicable, under these Articles) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such specific power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorney as the Board or the Sole Director, as applicable, may think fit, and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretion vested in him.

Art. 19. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with article 18.1 above.

Art. 20. Conflict of interests.

20.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

20.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

20.4 For so long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

20.5 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 21. Approval of material related party transactions.

21.1 In case (and for as long as) the shares or other Securities of the Company are listed on the Bovespa, the approval of Related Party Transactions may not be delegated by the Board. Any resolution by the Board regarding the approval of Related Party Transactions shall be adopted (i) in accordance with the quorum and majority requirements set out in article 15 and (ii) with the favorable opinion of, or a declaration of non-objection by, the Independent Director holding office in the Company, or, if there are two (2) Independent Directors holding office in the Company, at least one of the Independent Directors, or, if there are three (3) or more Independent Directors holding office in the Company, a simple

majority of such directors; provided, however, that the implementation of any such material Related Party Transactions so approved may be delegated in accordance with article 18 above.

21.2 Notwithstanding the foregoing, article 21.1 shall not apply to Related Party Transactions that (i) are supported by an independent third party valuation or fairness opinion, or (ii) do not exceed in a single transaction, or in a series of related transactions within the same accounting year, USD 1,000,000 (one million dollars of the United States of America) or its equivalent in any other currency, or (iii) made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 22. Indemnification.

22.1 The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, any current or former director or officer and his or her heirs, executors and administrators, for and against any costs, fees and expenses reasonably incurred by him or her in connection with any civil, criminal or administrative action, suit or proceeding to which he or she may be made a party by reason of his/her being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he or she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he or she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

22.2 In the event of a settlement, the current or former director or officer will only be entitled to indemnification hereunder, if he or she settles such action, suit or proceeding in good faith and with the prior written approval of the Company (which shall not be unreasonably withheld). The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he or she may be entitled.

Art. 23. Statutory Auditor(s) (Commissaire aux Comptes) - Independent external auditor (Réviseur d'entreprises).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

23.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

23.3 If the conditions of article 69 (in combination with article 35) of the Law of 19 December 2002 are met, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with article 69 of the Law of 19 December 2002. The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 24. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 February of each year and shall end on 31 January of the following year.

Art. 25. Annual accounts.

25.1 Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law of 19 December 2002.

25.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

25.3 At the latest 15 (fifteen) calendar days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 26. Allocation of profits.

26.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the subscribed capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below that percentage.

26.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

26.3 The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

26.4 The Board may decide to pay interim dividends (out of any distributable profits or reserves, including share premium and retained earnings) under the conditions and within the limits set by the Companies Act.

Art. 27. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 12 above. In the event

of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 28. Mandatory tender offer in case of a change of control.

28.1 Following the Offering Date, within 60 days of a Person becoming a Controlling Shareholder (and provided that such Person, or an Affiliate thereof, was not a Controlling Shareholder before such date) (such Person hereinafter referred to as the New Controlling Shareholder), such New Controlling Shareholder shall be required to make a tender offer to all the holders of shares or other Securities of the Company to acquire for cash all their outstanding shares or other Securities, at the same price per share paid by such New Controlling Shareholder for the acquisition of the Controlling interest in the Company; provided, however, that, in case such tender offer requires the approval of any regulatory agency (including any securities exchange regulators) or self-regulating entity (including any stock markets) in any jurisdiction, such 60-day period shall be extended to cover such period as may be required for obtaining all relevant approvals.

The New Controlling Shareholder shall make such tender offer in each country and/or State where the Company's shares or other Securities are admitted to trading on a public stock exchange. The tender offer shall be made in accordance with the securities laws and regulations applicable in each such country or State, including the laws and regulations applicable to public cash tender offers.

28.2 For the purpose of this article 28, any Person who becomes a New Controlling Shareholder shall give written notice thereof to the Company within 10 calendar days of such Person becoming a New Controlling Shareholder.

28.3 The New Controlling Shareholder shall act in good faith in performing its obligations under this article 28 vis-à-vis the Company, the shareholders and the holders of Securities.

The obligation to make a tender offer under this article 28 shall not (i) apply to Depositaries or sub-depositaries acting in such capacity, provided that such Depositaries or sub-depositaries may only exercise the voting rights attached to the shares in the Company held by such Depositaries or sub-depositaries upon instructions from the Persons on whose behalf such shares are held; or (ii) be triggered by an acquisition of shares or other Securities pursuant to a public offer for the acquisition of all the shares or other Securities of the Company.

Art. 29. Mandatory tender offer in case of a delisting of shares.

29.1 Following the Offering Date, should the General Meeting adopt a resolution pursuant to article 13 to have the shares or other Securities of the Company delisted from the LSE or the Bovespa, the Company or the shareholders that voted in favour of such resolution (the Consenting Shareholders) shall, within 60 days of the date on which such resolution was adopted, be required to make a tender offer to acquire for cash all the shares and other Securities of the Company, excluding the shares or other Securities held by the shareholders that voted in favour of the delisting resolution, for a price equal to the Economic Value of such shares or other Securities (the Shares to be so acquired, the Minority Shares); provided, however, that, in case such tender offer requires the approval of any regulatory agency (including any securities exchange regulators) or self-regulating entity (including any stock markets) in any jurisdiction, such 60-day period shall be extended to cover such period as may be required for obtaining all relevant approvals.

29.2 The Company or the Consenting Shareholders shall make such tender offer in each country and/or State where the Company shares or other Securities are admitted to trading on a public stock exchange. The tender offer shall be made in accordance with the securities laws and regulations applicable in each such country or State, including the laws and regulations applicable to public cash tender offers; provided, however, that in the case of the tender offers by the Consenting Shareholders, each Consenting Shareholder shall only be required to purchase and acquire such number of the Minority Shares as is pro rata to its existing holding of the issued capital, excluding the Minority Shares.

The Consenting Shareholders and the Company shall act in good faith in performing their obligations under this article 29.

The obligations to make a tender offer under this article 29 shall not apply to Depositaries or sub-depositaries who, in connection with the adoption of a resolution pursuant to article 13 to have the shares or other Securities of the Company delisted from the LSE and/or the Bovespa, voted any shares held in favour of the adoption of such resolution upon instructions from the Persons on whose behalf such shares are held or otherwise in accordance with the depositary or similar agreement governing the relevant deposit.

Art. 30. Increase in the controlling shareholder's participation.

30.1 Following the Offering Date, if a Controlling Shareholder or an Affiliate thereof, individually or in the aggregate, acquires shares or other Securities of the Company representing more than 1/3 (one third) of the then current Free Float (excluding any acquisition of shares or other Securities of the Company pursuant to a public tender offer), such Controlling Shareholder shall, within 60 days of such acquisition, be required to make a tender offer to purchase for cash all the shares or other Securities of the Company which constitute the outstanding Free Float for a price equal to the Economic Value of such shares or other Securities; provided, however, that, in case such tender offer requires the approval of any regulatory agency (including any securities exchange regulators) or self-regulating entity (including any stock markets) in any jurisdiction, such 60-day period shall be extended to cover such period as may be required for obtaining all relevant approvals.

30.2 The Controlling Shareholder shall make such tender offer in each country and/or State where the shares or other Securities of the Company are admitted to trading on a public stock exchange. The tender offer shall be made in accordance with the securities laws and regulations applicable in each such country or State, including the laws and regulations applicable to public cash tender offers.

30.3 For the purpose of this article 30, the Controlling Shareholder acquiring, individually or in the aggregate, either alone or through Affiliates, shares or other Securities of the Company representing more than 1/3 (one third) of the then current Free Float shall give written notice thereof to the Company within 10 calendar days of the occurrence of such event.

30.4 The Controlling Shareholder shall act in good faith in performing its obligations under this article 30 vis-à-vis the Company and the holders of shares or other Securities constituting the Free Float.

The obligation to make a tender offer under this article 30 shall not apply to Depositaries or sub-depositaries acting in such capacity, provided that such Depositaries or sub-depositaries may only exercise the voting rights attached to the shares in the Company held by such Depositaries or sub-depositaries upon instructions from the Persons on whose behalf such shares are held.

Art. 31. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act."

Fifth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the share split as per the second resolution above, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Venti S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.635 (la Société). La Société a été constituée en date du 24 décembre 2009 par devant Me Henri Hellinckx, susmentionné, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 133 du 22 janvier 2010.

L'Assemblée est présidée par Emmanuel LAMAUD, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Madame Arlette Siebenaler, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment collectivement le Bureau.

L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) représenté lors de l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'Actionnaire Unique et les membre du Bureau

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Bureau ainsi constitué, le Président demande au notaire d'enregistrer ce qui suit:

I. La liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau montre que toutes les 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune représentant la totalité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 31.000 (trente et un mille Euro) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les point de l'agenda reproduit ci-dessous;

II. Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. division et conversion des 31.000 actions du capital social émises de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune en 149.999.999 (cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) actions sans valeur nominale;
3. mise du capital autorisé à EUR 3.000.000.000 (trois milliards d'Euro), et autorité donnée à l'administrateur unique de la Société, ou le conseil d'administration de la Société, le cas échéant, d'émettre des actions et des instruments convertibles en ou échangeable avec des actions dans les limites du capital autorisé, et de limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires en relation avec toute émission d'action dans les limites du capital autorisé;
4. modification, renumérotation et refonte totale des statuts coordonnés de la Société (les Statuts) incluant l'article 5 qui aura la teneur suivante:

Art. 5. Objet social.

5.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

5.2 La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et des valeurs mobilières de toutes sortes, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses Filiales, Sociétés Affiliées ou à toute autre Personne.

5.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses Filiales, Sociétés Affiliées ou de toute autre Personne. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

5.4 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

5.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitée. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

5.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

5.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

5. pouvoir; et

6. divers.

III. Qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diviser les 31.000 (trente et un mille) actions existantes de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, en 149.999.999 (cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) actions sans valeur nominale.

En conséquence, l'Assemblée décide que l'article 6.1 aura désormais la teneur établie à la quatrième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 3.000.000.000 (trois milliards d'Euro) et autorise et donne pouvoir au conseil d'administration de la Société (le Conseil), ou l'administrateur unique le cas échéant, d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre des instruments convertibles en ou échangeable avec des actions de la Société dans les limites du capital autorisé, et de limiter ou annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires en relation avec ce qui précède, tel que mentionné dans les articles 6.2 à 6.9 des Statuts tels que modifiés dans la quatrième résolution ci-dessous.

L'Assemblée prend acte du rapport du Conseil fait en accord avec les termes de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, qui a été lu par le Président à l'Assemblée en rapport avec l'autorisation donnée au Conseil telle que mentionnée dans le premier paragraphe de cette troisième résolution, une copie dudit rapport restant annexée à l'Assemblée.

Par conséquent, L'Assemblée décide que les articles 6.2 à 6.9 des Statuts auront la teneur décrite dans la quatrième résolutions ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts. En conséquence, l'Assemblée décide de renuméroter et refondre les Statuts dans leur totalité et, pour autant que de besoin, insérer tout nouveau titre dans les Statuts, de façon à ce qu'ils aient la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans les présents statuts:

Société Affiliée désigne pour toute Personne, toute autre Personne qui exerce un Contrôle direct ou indirect ou qui est Contrôlée directement ou indirectement par, ou qui est soumise au même Contrôle que cette Personne;

Statuts désigne les statuts de la Société;

Personne Associée désigne une Personne qui, par rapport à une autre Personne:

(a) est une personne morale dont l'autre Personne est un membre de la direction ou un administrateur;

(b) est une personne morale qui est Contrôlée par l'autre Personne ou par un groupe de Personnes dont l'autre Personne est un membre ou un actionnaire;

(c) est un partenariat dont l'autre Personne est un associé;

(d) est une fiducie dont l'autre Personne est un fiduciaire.

De plus, deux Personnes ou plus doivent être considérées comme des Personnes Associées l'une de l'autres si elles sont (w) Contrôlées par la même personne, (x) parties à une convention de vote concernant les actions portant droit de vote de la Société, (y) parties à un contrat ou à un accord dont l'objectif est qu'elles agissent de concert en vue de la préservation de leurs intérêts directs ou indirects dans la Société, ou elles agissent de toute autre manière de concert en vue desdits intérêts, ou (z) simultanément des Personnes Associées (au sens de l'une quelconque des précédentes clauses) de la même Personne;

Conseil d'Administration désigne le conseil d'administration de la Société;

Bovespa désigne la bourse de São Paulo (BM&FBOVESPA S.A. - Bolsa de Valores, Mercadorias e Futuros);

Président a la signification donnée à ce terme à l'article 15.1 ci-dessous;

Loi de 1915 désigne la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne Venti S.A.;

L'Actionnaire Consentant a la signification donnée à ce terme à l'article 29.1 ci-dessous;

Contrôle désigne dans le cas de la Société ou de toute Personne, sauf stipulation contraire figurant expressément dans les présents Statuts, le pouvoir direct (mais non indirect) exercé sur l'orientation ou la direction des activités, de la gestion ou de la stratégie de la Société ou de toute Personne, en vertu de la détention de titres avec droit de vote, d'accords ou autres, à condition toutefois que la détention directe (mais non indirecte) d'actions ou autres Titres, représentant plus de 50% des droits de vote de la Société ou d'une telle Personne soient réputés être un Contrôle. Les termes "Contrôlé (e)(s) par", "qui Contrôle" et "soumis(e) au même Contrôle" doivent avoir une signification correspondant à ce qui précède;

Actionnaire Contrôlant désigne un actionnaire de la Société qui Contrôle la Société, soit seul soit avec une ou plusieurs Personnes Associées ensemble;

Retrait de la Cotation désigne, après la Date de Cotation, l'adoption par l'Assemblée Générale d'une résolution pour retirer les actions ou les autres Titres de la Société de (i) la LSE et/ou (ii) de la Bovespa conformément à l'article 13;

Dépositaire a la signification donnée à ce terme à l'article 7.7 ci-dessous;

Valeur Economique désigne la valeur des actions de la Société déterminée par un rapport d'évaluation rédigé par ou à la demande du Conseil d'Administration conformément à un ou plusieurs des critères suivants, que le Conseil d'Administration peut dans sa seule et totale discrétion considérer appropriés selon les circonstances: (i) capitaux propres des actionnaires à leur valeur comptable ; (ii) capitaux propres des actionnaires à la valeur du marché ; (iii) valeur actualisée

des flux de trésorerie ; (iv) comparaison de multiples ; et (v) cours du marché tel que déterminé par la cotation sur le/ les marché(s) concernés des actions ou autres Titres; à condition cependant qu'en cas d'offre en vertu d'un Retrait de la Cotation, le rapport d'évaluation doit être rédigé par un expert indépendant désigné par une Assemblée Générale (parmi une liste de trois experts dressée par le Conseil d'Administration) conformément aux critères de majorité stipulés à l'article 12.7 des présents Statuts.

Euro MTF désigne le marché Euro MTF, le marché d'échanges officiel de la LSE;

Flottant désigne toutes les actions et tous les Titres émis par la Société, à l'exclusion des actions et des Titres détenus par un Actionnaire Contrôlant quelconque et ses Sociétés Affiliées et à l'exclusion des actions détenues par les membres du Conseil d'Administration;

Assemblée Générale désigne l'assemblée générale des actionnaires de la Société;

Famille Proche désigne relativement à un individu, le conjoint, les frères et sœurs, les enfants, les enfants du conjoint, les petits-enfants, les neveux et nièces ou les parents de cet individu;

Administrateur Indépendant désigne un administrateur de la Société qui (i) n'est pas un Actionnaire Contrôlant, ni un actionnaire qui est une Société Affiliée ou une Partie Liée d'un Actionnaire Contrôlant (sauf si un tel administrateur est un Administrateur Indépendant de ce qui précède), et ne fait pas partie de sa Famille Proche; (ii) n'est pas et n'a pas été au cours des trois précédentes années un employé ou un membre de la direction de la Société ou de ses Sociétés Affiliées (autrement qu'en tant qu'Administrateur Indépendant de la Société ou de ses Sociétés Affiliées); (iii) n'est pas un vendeur de produits et services ou un acheteur de produits et services à l'égard de la Société dont les ventes ou achats sont réputés par le Conseil d'Administration suffisamment matériels pour affecter défavorablement son indépendance; (iv) n'est pas un employé ou un membre de la direction d'une entité qui a proposé des produits et/ou services à la Société, ou qui a acheté des produits et/ou services à la Société; (v) ne fait partie de la Famille Proche d'aucun des autres administrateurs de la Société; (vi) ne reçoit pas de compensation de la part de la Société autrement qu'en tant qu'administrateur de la Société ou qu'en tant qu'Administrateur Indépendant d'une Société Affiliée de la Société, à l'exception des versements résultant de participations dans la Société;

Instrument a la signification donnée à ce terme à l'article 6.5 ci-dessous;

Loi du 19 décembre 2002 désigne la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi qu'à la comptabilité et les comptes annuels des sociétés, tel que modifiée;

LSE désigne la Société de la Bourse de Luxembourg S.A. (Luxembourg Stock Exchange);

Nouvel Actionnaire Contrôlant a la signification donnée à ce terme à l'article 28.1 ci-dessous;

Actions Minoritaires a la signification donnée à ce terme à l'article 29.1 ci-dessous;

Date de Cotation désigne la date à laquelle tout ou partie des actions ou autres Titres de la Société sont cotés sur la Cote Officielle de la LES et/ou de la Bovespa et sont admises à la négociation sur le marché Euro MTF et/ou de la Bovespa;

Personne désigne et comprend tout individu, entreprise, société, société à responsabilité limitée, association volontaire, partenariat, partenariat à responsabilité limitée, société en participation, fiducie, organisation non constituée en société ou un gouvernement (y compris toute subdivision politique de ce dernier ou toute juridiction, agence, département, instrument, organe ou commission ou toute autre autorité ou agence gouvernementale);

Partie Liée désigne et comprend, s'agissant de toute Personne (a) toute Société Affiliée de cette Personne (autre que les Filiales de cette Personne); (b) tout membre du conseil d'administration ou organe décisionnel similaire de cette Personne ainsi que sa Famille Proche; (c) tout membre du personnel-clé de gestion de cette Personne (c'est-à-dire une personne ayant une autorité et responsabilité dans la planification, la direction et le contrôle des activités de cette Personne), ainsi que sa Famille Proche; et (d) toute Société Affiliée des personnes décrites aux points (b) ou (c) ci-dessus;

Transaction avec des Parties Liées désigne toute transaction entre la Société et une ou plusieurs Partie Liée de la Société;

Titres désigne les actions ou toute autre titres représentant des actions (y compris et sans limitation des certificats de dépôt) de la Société;

Filiale désigne, s'agissant de toute Personne, une entité dans laquelle cette Personne ou une quelconque de ses Filiales détient ou a un pouvoir de vote supérieur à cinquante pourcent (50%) de la participation dans cette entité ayant un pouvoir de vote général pour participer à l'élection de l'organe de gestion de cette entité;

Administrateur Unique a la signification donnée à ce terme à l'article 3.1 ci-dessous;

Actionnaire Unique a la signification donnée à ce terme à l'article 2.2 ci-dessous.

1.2 Dans les présents Statuts, et à moins que le contexte exige le contraire,

(i) les mots "présentes", "ci-dessus", "ci-dessous" et des mots équivalents réfèrent à ces Statuts comme un tout et non à des dispositions particulières de ces Statuts;

(ii) les définitions comprises dans ces Statuts s'appliquent à la forme grammaticale du singulier et du pluriel de ces mots ainsi qu'au genre masculin ou féminin de ces derniers;

(iii) à chaque fois que les mots "inclus", "incluant", "y compris" sont utilisés dans ces Statuts, ils doivent être considérés comme suivis des mots "sans limitation";

(iv) les mots "jour" et "jours" signifie et fait référence au(x) jour(s) du calendrier;

- (v) les mots "année" et "années" signifie et fait référence à/aux année(s) du calendrier;
- (vi) le mot "ou" est inclusif et non exclusif; et
- (vii) les références faites à une Personne sont également celles de leurs successeurs et ayant-droits autorisés.

Art. 2. Forme et Dénomination.

2.1 La Société est une société anonyme dénommée "Venti S.A."

2.2 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

2.3 Si la Société a un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les Statuts doit être considérée comme une référence à l'Actionnaire Unique.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

3.2 Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire ont eu lieu ou sont imminents et que ces événements sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou les facilités de communication entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une période indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 12.8 ci-dessous.

Art. 5. Objet social.

5.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

5.2 La Société peut emprunter de l'argent sous quel que forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et des valeurs mobilières de toutes sortes, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses Filiales, Sociétés Affiliées ou à toute autre Personne.

5.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses Filiales, Sociétés Affiliées ou de toute autre Personne. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

5.4 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

5.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitée. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

5.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

5.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social émis s'élève à 31.000 EUR (trente et un mille Euros), et est représenté par 149.999.999 (cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) actions sans valeur nominale et entièrement libérées.

6.2 Le capital autorisé de la Société, incluant le capital social émis, est fixé à 3.000.000.000 EUR (trois milliards d'Euros).

6.3 Le capital social émis et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux exigences pour la modification des Statuts, tels que prévues à l'article 12.8 ci-dessous.

6.4 Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, est autorisé et habilité à augmenter le capital social émis de la Société jusqu'au montant du capital social autorisé, en entier ou en partie au fil du temps, pendant une période commençant le 20 février 2010 et se terminant à l'expiration du cinquième anniversaire de cette date (la date du cinquième anniversaire étant exclue). Le Conseil d'Administration, ou selon le cas, l'Administrateur Unique est autorisé à déterminer, dans sa seule et entière discrétion, les conditions de ces augmentations de capital social, y compris au moyen d'un apport en numéraire ou en nature, capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission ou des bénéfices non distribués, avec ou sans émission de nouvelles actions et la conversion ou l'échange des Instruments (tels que définis à l'article 6.5 ci-dessous), que la souscription et le paiement d'actions résultant de l'exercice, la conversion ou l'échange des Instruments soient faits par apport en numéraire, apport en nature ou par la capitalisation de bénéfices et/ou des réserves distribuables, y compris la prime d'émission ou les bénéfices non distribués.

6.5 Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, est de plus autorisé à émettre toutes obligations convertibles, ou tout autre instrument de dette convertible, ou tout autre instrument convertible en ou échangeable par des actions, comme les warrants (quel que soient ces instruments, les Instruments) pouvant prendre n'importe quelle forme, nom et pouvant être payables en n'importe quelle devise, dans une période commençant le 20 février 2010 et expirant au cinquième anniversaire de cette date (la date du cinquième anniversaire étant exclue), étant entendu que toute émission des Instruments se fait uniquement dans les limites du capital autorisé. Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, fixera la nature, le prix, le taux d'intérêt, le taux de conversion ou d'échange des Instruments, les conditions de remboursements et toutes les autres conditions relatives aux Instruments. Un registre des détenteurs des Instruments sera conservé au siège social de la Société.

6.6 Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, est de plus autorisé, pour une période commençant le 20 février 2010 et expirant au cinquième anniversaire de cette date (la date du cinquième anniversaire étant exclue), et dans les limites du capital autorisé de la Société, à émettre des actions ou Instruments jusqu'à un montant correspondant à 5% (cinq pourcent) du capital social autorisé de la Société à des administrateurs, membre de la direction, agents ou employés de la Société ou de ses Filiales directes ou indirectes afin d'attirer, retenir et motiver ces administrateurs, membre de la direction, agents ou employés et/ou pour relier, en totalité ou en partie, leurs compensations au rendement global de la Société; étant entendu, pour écarter tout doute, que toute émission d'actions ou instruments à ces administrateurs, membre de la direction, agents ou employés peut uniquement être réalisée par le Conseil d'Administration dans les limites prévues par l'article 6.6. Ces actions ou Instruments devront être émis par le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique en vertu d'une procuration accordée au Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique par les articles 6.4 à 6.8.

6.7 Dans les limites de la Loi de 1915 et de ces Statuts, chaque actionnaire détient un droit de souscription préférentiel dans l'hypothèse de l'émission de nouvelles actions en échange d'un apport en numéraire. Ce droit de souscription préférentiel doit être proportionnel à la fraction de capital représenté par les actions de chaque actionnaire.

Le droit de souscription préférentiel mentionné ci-dessus peut être limité ou supprimé par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux exigences pour la modification des Statuts, tels que prévues à l'article 12.8 ci-dessous.

Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires en rapport avec toute émission d'actions ou d'Instruments dans les limites du capital autorisé pour une période commençant le 20 février 2010 et expirant au cinquième anniversaire de cette date (la date du cinquième anniversaire étant exclue).

Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, est de plus autorisé à limiter ou supprimer les droits des actionnaires (le cas échéant) de recevoir une part proportionnelle de toutes actions émises par capitalisation des bénéfices ou réserves distribuables, pour une période commençant le 20 février 2010 et expirant au cinquième anniversaire de cette date (la date du cinquième anniversaire étant exclue).

6.8 Par conséquent, le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, est autorisé et habilité à:

- (i) émettre des Instruments;
- (ii) mettre en oeuvre une ou plusieurs augmentations de capital jusqu'au montant du capital social autorisé, via l'émission, au fil du temps, de nouvelles actions qui seront souscrites et libérées au moyen d'apports en numéraire ou en nature;
- (iii) capitaliser les bénéfices et réserves distribuables de la Société, y compris la prime d'émission ou bénéfices non distribués, avec ou sans l'émission de nouvelles actions;
- (iv) mettre en oeuvre des augmentations de capital via l'émission, au fil du temps, de nouvelles actions résultant de la conversion ou l'échange des Instruments, qui pourront être souscrites et payées par un apport en numéraire, un apport

en nature ou par la capitalisation de bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, les bénéficiés non distribués ou toutes réserves relatives aux Instruments;

(v) fixer les conditions de toute souscription d'actions ou Instruments, y compris la détermination du lieu et de la date d'émission ou des émissions successives de ces actions ou Instruments, le prix d'émission (avec ou sans prime d'émission), et les conditions générales de souscription et de paiement de ces actions ou Instruments;

(vi) limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors de l'émission des Instruments ou des actions (y compris toutes actions émises comme conséquence de la conversion ou de l'échange des Instruments), dans les limites fixées par la Loi de 1915 et les autorisations conférées par ces Statuts; et

(vii) supprimer ou limiter les droits des actionnaires (le cas échéant) de recevoir un part proportionnelle de toutes actions émises par voie de capitalisation des bénéfices ou réserves distribuables, y compris la prime d'émission ou les bénéficiés non distribués, dans les limites fixées par la Loi de 1915 et les autorisations conférées par ces Statuts.

6.9 A chaque fois que le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, prendra des mesures pour mettre en oeuvre une augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé, le présent article 6 sera modifié afin de refléter le résultat de l'augmentation de capital ; le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, prendra toutes les mesures nécessaires, ou autorisera toute personne à le faire, afin de faire exécuter et publier lesdites modifications, et notamment afin de faire acter ladite augmentation de capital et modification consécutive des Statuts par un notaire.

Art. 7. Actions.

7.1 Les actions sont nominatives et resteront nominatives.

7.2 Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

7.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

7.5 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

7.6 La Société devra considérer la Personne au nom de laquelle sont inscrites les actions dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire desdites actions.

7.7 Nonobstant la disposition de l'article 7.6, selon laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires pour le compte de une ou plusieurs Personnes au nom d'un système de règlement des opérations sur titres ou de l'exploitant d'un tel système ou au nom d'un organisme financier ou autre dépositaire professionnel de titres ou tout autre dépositaire (lesdits systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant ci-après dénommés les Dépositaires) ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société devra, sous réserve des lois, dispositions, conditions et limites en vigueur émanant de tout contrat de dépôt ou tout contrat similaire applicable, et sur présentation d'un certificat dudit Dépositaire ou sous-dépositaire (émis conformément aux normes formelles que le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique est susceptible de déterminer de temps à autre) certifiant le nom de la Personne au nom de laquelle les actions sont détenues et le nombre d'actions inscrites pour le compte de cette Personne, autoriser cette Personne à exercer les droits liés à ces actions, y compris la participation et le vote aux Assemblées Générales, et devra considérer cette Personne comme un actionnaire à tous les égards; pour autant, toutefois, que (i) les détenteurs de certificats de dépôt brésiliens ne soient pas considérés comme des actionnaires de la Société et ne jouissent d'aucun droit à ce titre, excepté les droits figurant expressément dans le contrat de dépôt des certificats de dépôt brésiliens de la Société; et (ii) la Société reconnaîtra, en vertu des articles 7.6 et 7.7, uniquement le Dépositaire des certificats de dépôt brésiliens (ou son office de dépôt ou sous-dépositaire) comme étant le propriétaire des actions liées à ces certificats de dépôt brésiliens à tous les égards.

Nonobstant ce qui précède, la Société effectuera tout et tous les paiements (y compris les versements de dividende et toutes autres distributions) par rapport aux actions inscrites au nom d'un Dépositaire ou sous-dépositaire, que ce soit en espèces, en actions ou autres actifs, uniquement en faveur dudit Dépositaire ou sous-dépositaire, ou sinon conformément aux instructions dudit Dépositaire ou sous-dépositaire, et ce paiement libérera la Société de toute et toutes ses obligations liées à ces paiements.

Art. 8. Transfert des actions.

8.1 Le transfert des actions inscrites dans le registre des actionnaires peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

8.2 La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Rachat d'actions.

9.1 Le Conseil d'Administration, ayant la capacité de déléguer, est autorisé, durant une période qui commence à la Date de Cotation et s'achève au cinquième anniversaire de cette date (la date du cinquième anniversaire étant exclue), à présenter des offres de rachat, et par conséquent à racheter des actions ou d'autres Titres de la Société qui sont émis et en circulation au fil du temps afin de se conformer à son obligation de soumettre une offre, conformément à l'article 29 des présents Statuts et suivant les conditions générales ci-dessous. Cette autorisation est accordée au Conseil d'Administration en vertu de l'article 49-2 de la Loi de 1915.

9.2 Le Conseil d'Administration est autorisé à présenter des offres de rachat d'actions ou d'autres Titres de la Société et par conséquent à racheter ces actions ou ces Titres émis et en circulation à partir des réserves distribuables (y compris la prime d'émission et les bénéfices non distribués) et des bénéfices disponibles à cet effet conformément à l'article 49-2 de la Loi de 1915, à condition toutefois que pour chaque offre de rachat d'actions de la Société, ces offres s'appliquent à toutes les actions ou à tous les autres Titres, et pour autant que:

(i) le rachat d'actions et d'autres Titres soit effectué conformément aux dispositions stipulées à l'article 29 des présents Statuts;

(ii) le nombre d'actions et autres Titres pouvant être rachetés n'excède pas le nombre d'Actions Minoritaires (tel que défini à l'article 29) émises et en circulation;

(iii) le rachat soit effectué à un prix équivalant à la Valeur Economique de ces actions ou autres Titres; et

(iv) l'offre prévue à l'article 29 des présents Statuts soit faite conformément à conformé aux lois et réglementations en vigueur en matière de titres applicables aux actions ou autres Titres dans chaque pays ou Etat concerné, le cas échéant.

9.3 Une fois rachetés et tant que les actions et autres Titres sont conservés par la Société, les actions et autres Titres ne comportent aucun droit de vote et les droits de percevoir des dividendes ou des boni de liquidation sont suspendus.

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société.

10.1 Dans l'hypothèse et aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire, (i) l'Actionnaire Unique assumera tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale et (ii) toutes références dans les présents Statuts aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale seront réputées être des références aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique seront consignées par voie de procès-verbaux.

10.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 11. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.

11.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi de juillet de chaque année à 14h30 (heure luxembourgeoise). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

11.2 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

11.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

11.4 Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à la réunion.

Art. 12. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.

12.1 Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

12.2 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes, s'ils existent. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant la dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être remise à la Société au moins cinq jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

12.3 Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'annonces publiées deux fois, à huit jours calendaires d'intervalle au moins, la deuxième convocation étant publiée pas

plus de huit jours calendaires avant l'assemblée en question, dans le Mémorial et dans un quotidien de Luxembourg, pour autant toutefois que, après la Date de Cotation, les convocations soient en outre publiées conformément aux dispositions de la LES et de la Bovespa applicables en matière de publication.

12.4 Les convocations par courrier sont envoyées huit jours calendaires avant l'assemblée aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires de la Société.

12.5 Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

12.6 Chaque action donne droit à un vote à son titulaire pour toutes les Assemblées Générales.

12.7 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

12.8 Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les présents Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours calendaires d'intervalle au moins, la deuxième convocation étant publiée au plus tard quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux quotidiens de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne seront pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

12.9 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y en a).

12.10 Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication garantissant l'authenticité des documents et permettant l'identification de l'actionnaire donnant pouvoir, une autre Personne (qui ne doit pas nécessairement être actionnaire) comme mandataire.

12.11 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

12.12 Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur constitueront le bureau de l'Assemblée Générale.

12.13 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

12.14 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Conseil d'Administration, le secrétaire du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

Art. 13. Matières réservées aux actionnaires. Postérieurement à la Date de Cotation, la résolution de retirer les actions ou autres Titres de la Société de la cotation de la LSE et /ou de la Bovespa peut uniquement être adoptée par l'Assemblée Générale. En adoptant cette résolution, l'Assemblée Générale doit également désigner un expert en vue de déterminer la Valeur Economique aux fins du présent article 29. Après l'adoption d'une résolution visant à retirer les actions ou autres Titres de la Société de la cotation de la LES et /ou de la Bovespa, le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique aura pleine autorité pour entreprendre toute démarche jugée nécessaire, requise ou utile pour mettre en oeuvre cette résolution, y compris, sans être limité à, l'exécution de toute lettre d'engagement avec l'expert.

Art. 14. Administration.

14.1 Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres et pas plus de quinze (15), à condition toutefois que, postérieurement à la Date de l'Offre (et tant que les actions et autres Titres de la Société sont cotés à la LES et /ou à la Bovespa), le nombre minimum d'administrateurs soit de cinq (5). Les membres du Conseil d'Administration ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique et les administrateurs sont élus pour un mandat devant être systématiquement fixé par l'Assemblée Générale, ce mandat n'excédant pas six (6) ans, et ils sont rééligibles.

14.2 Si et tant que les certificats de titres en dépôt brésiliens de la Société sont cotés à la Bovespa, au moins 20% des administrateurs sont des Administrateurs Indépendants.

14.3 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, cette entité doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

14.4 Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

14.5 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 15. Réunion du Conseil d'Administration.

15.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration, nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

15.2 Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu aussi souvent que nécessaire dans l'intérêt de la Société, au moins quatre (4) fois par an, et convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

15.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de tous les membres du Conseil d'Administration exprimé par écrit soit en original, soit par télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication garantissant l'authenticité des documents. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

15.5 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit télégramme, télécopie ou courriel, un autre administrateur comme son mandataire qui le représentera et votera en son nom.

15.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par tout moyen de communication mentionné à l'article 15.8 ci-dessous.

15.7 Toutes les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de parité des votes, le Président de la réunion disposera d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

15.8 Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

15.9 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire en toute et toutes circonstances, et cette résolution produira les mêmes effets que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle résolution doit être signée par chaque administrateur et consister en un seul ou plusieurs documents contenant les décisions adoptées par le Conseil d'Administration, que ce soit manuellement ou électroniquement (par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). La date d'une telle décision sera la date à laquelle la dernière signature a été apposée sur le document.

15.10 L'Article 15 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 16. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.

16.1 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

16.2 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président et le secrétaire du Conseil d'Administration ou par une majorité des administrateurs présents à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

16.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, le secrétaire du Conseil d'Administration ou deux membres du Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

18.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut aussi à tout moment nommer une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non, afin de tenir un poste dans la Société tel que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut estimer comme étant nécessaire pour l'administration de la Société, y compris mais non limité à, un poste de président, un ou plusieurs vice-présidents, trésorier, trésorier adjoint, gestionnaire ou contrôleur de gestion, et à chaque fois pour un terme et une rémunération (aussi bien par un salaire ou une commission, ou une participation aux bénéfices ou en partie d'une manière et en partie par une autre), et avec de tels pouvoirs et fonctions spécifiques, que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas jugera utiles.

18.3 Le Conseil peut également nommer des comités ou des sous-comités dans l'optique d'assumer des tâches spécifiques, de conseiller le Conseil ou de faire des recommandations au Conseil et /ou, le cas échéant, à l'Assemblée des actionnaires de la Société, dont les membres peuvent être choisis ou non parmi les administrateurs.

18.4 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas peut aussi de temps en temps, et à tout moment par le biais d'une procuration, nommer n'importe quelle société, entreprise, personne, ou collège de personnes, nommés directement ou indirectement par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, pour représenter la Société pour des tâches spécifiques et avec de tels pouvoirs, autorités, et discrétion spécifiques (sans dépasser ceux attribués ou pouvant être exercés par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas en vertu des présents Statuts), et pour un terme et aux conditions qu'ils jugent utiles, et chaque délégation spécifique peut inclure des dispositions pour la protection et convenance des personnes qui traitent avec le mandataire telles que jugées utiles par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, et peut aussi autoriser le mandataire à déléguer à son tour tout ou une partie de ses pouvoirs et discrétion attribués à celui-ci.

Art. 19. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur Unique. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 18.1 ci-dessus.

Art. 20. Conflit d'intérêts.

20.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

20.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

20.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à un Administrateur Unique.

20.4 Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

20.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 21. Approbation des transactions matérielles avec des parties liées.

21.1 Dans l'hypothèse (et aussi longtemps que) les actions ou autres Titres de la Société sont cotées à la Bovespa, l'approbation des Transactions avec des Parties Liées ne doit pas forcément être déléguée par le Conseil d'Administration. Toute résolution prise par le Conseil d'Administration quant à l'approbation des Transactions avec des Parties Liées seront adoptées (i) conformément aux critères de majorité et de quorum prévus par l'article 15 et (ii) avec l'avis favorable de ou une déclaration de non-objection faite par l'Administrateur Indépendant mandaté au sein de la Société ou, s'ils sont deux (2) Administrateurs Indépendants mandatés au sein de la Société, par au moins un des Administrateurs Indépendants ou, s'ils sont trois (3) ou plus Administrateurs Indépendants mandatés au sein de la Société, une majorité simple de ces administrateurs, pour autant toutefois que la mise en oeuvre de ces Transactions matérielles avec des Parties Liées ainsi approuvées puissent être déléguées conformément à l'article 18 ci-dessus.

21.2 Nonobstant ce qui précède, l'article 21.1 ne s'appliquera pas aux Transactions avec des Parties Liées qui (i) sont documentées par un avis déloyal ou une évaluation d'une tierce partie indépendante ou (ii) dont le montant n'excède pas, pour une seule transaction ou pour une série de transactions liées durant la même année sociale, 1.000.000 USD (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) ou son équivalent dans toute autre devise, ou (iii) sont réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 22. Indemnisation.

22.1 La Société devra indemniser, dans la plus large mesure permise par la loi luxembourgeoise, tout administrateur ou directeur actuel ou ancien ainsi que ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour et contre tous frais, honoraires et dépenses raisonnablement encourus par lui ou elle en rapport avec toute action, procès ou procédure de nature administrative, pénale ou civile dans lequel /laquelle il ou elle sera impliqué(e) en raison du fait qu'il ou elle a été ou qu'il ou elle est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ou elle n'est pas en droit d'être indemnisé(e), excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il ou elle sera finalement jugé(e) responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion volontaire.

22.2 En cas d'arrangement, l'administrateur ou le directeur actuel ou ancien sera indemnisé uniquement si il ou elle obtient un arrangement en relation avec cette action, procès ou procédure en toute bonne foi et avec l'accord écrit préalable de la Société (qui ne doit pas raisonnablement être retenu). Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il ou elle peut avoir droit.

Art. 23. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période inférieure à six ans et il est rééligible.

23.2 Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération (le cas échéant) et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

23.3 Si les conditions de l'article 69 (en combinaison avec l'article 35) de la Loi du 19 décembre 2002 sont réunies, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera/seront nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément à l'article 69 de la Loi du 19 décembre 2002. L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 24. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} février de chaque année et devra se terminer le 31 janvier de l'année suivante.

Art. 25. Comptes annuels.

25.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi du 19 décembre 2002.

25.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédigera son rapport sur cette base.

25.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours calendaires avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 26. Affectation des bénéfices.

26.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce pourcentage.

26.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

26.3 Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

26.4 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires (à partir de tous bénéfices ou réserves distribuables, y compris la prime d'émission et les bénéfices non distribués) en vertu des conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 27. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 28. Offre obligatoire en cas de changement de contrôle.

28.1 Postérieurement à la Date de Cotation, dans les 60 jours au cours desquels une Personne devient un Actionnaire Contrôlant (et pour autant que cette Personne, ou une Société y Affiliée n'était pas un Actionnaire Contrôlant avant cette date) (cette personne étant dénommée ci-après comme le Nouvel Actionnaire Contrôlant), ledit Nouvel Actionnaire Contrôlant sera tenu de faire une offre à tous les détenteurs d'actions ou autres Titres de la Société en vue d'acquérir contre paiement en espèces toutes leurs actions ou autres Titres existants, au même prix par action que celui payé par ledit Nouvel Actionnaire Contrôlant pour l'acquisition de la participation contrôlante dans la Société, à condition toutefois que, dans le cas où cette offre requière l'approbation de toute agence de régulation (y compris tout organisme régulateur en matière d'échange de titres) ou de toute entité auto-réglémentée (y compris les marchés boursiers) dans toute juridiction, cette période de 60 jours soit étendue en vue de couvrir ladite période, selon le temps nécessaire pour réunir toutes les autorisations en question.

Le Nouvel Actionnaire Contrôlant devra faire cette offre dans chaque pays et /ou Etat où les actions ou autres Titres de la Société sont admis à la cotation sur une bourse publique. L'offre devra être effectuée conformément aux lois et réglementations applicables en matière de titres dans ledit pays ou Etat, y compris les lois et réglementations applicables aux offres en espèces publiques.

28.2 Aux fins du présent article 28, toute Personne qui devient un Nouvel Actionnaire Contrôlant devra en informer la Société par écrit dans les 10 jours calendaires.

28.3 Le Nouvel Actionnaire Contrôlant devra faire preuve de bonne foi en exécutant ses obligations en vertu du présent article 28 vis-à-vis de la Société, des actionnaires et des détenteurs de Titres.

L'obligation de faire une offre en vertu du présent article 28 (i) ne s'appliquera pas aux Dépositaires ou sous-dépositaires agissant à ce titre, pour autant que ces Dépositaires ou sous-dépositaires puissent exercer uniquement leurs droits de vote attachés aux actions dans la Société détenues par ces Dépositaires ou sous-dépositaires sur instruction de la Personne au nom de laquelle les actions sont détenues; ou (ii) sera rendue nécessaire par une acquisition d'actions ou autres Titres dans le cadre d'une offre publique pour l'acquisition de toutes les actions ou autres Titres de la Société.

Art. 29. Offre obligatoire en cas de retrait de la cotation.

29.1 Postérieurement à la Date de Cotation, si l'Assemblée Générale adoptait une résolution en vertu de l'article 13 en vue de voir les actions ou autres Titres de la Société retirés de la LES ou de la Bovespa, la Société ou les actionnaires ayant voté en faveur de cette résolution (les Actionnaires Consentants) seraient tenus, dans les 60 jours suivant la date à laquelle cette résolution a été adoptée, de faire une offre en vue d'acquérir contre paiement en espèces l'ensemble des actions et autres Titres de la Société, sauf les actions et autres Titres détenus par les actionnaires ayant voté en faveur de la résolution visant au retrait, pour un prix équivalant à la Valeur Economique de ces actions ou autres Titres (les Actions devant être ainsi acquises étant dénommées les Actions Minoritaires), à condition toutefois que dans le cas où cette offre requière l'approbation de toute agence de régulation (y compris tout organisme régulateur en matière d'échange de titres) ou de toute entité auto-réglémentée (y compris les marchés boursiers) dans toute juridiction, cette période de 60 jours soit étendue en vue de couvrir ladite période, selon le temps nécessaire pour réunir toutes les autorisations en question.

29.2 La Société ou les Actionnaires Consentants devront faire cette offre dans chaque pays et /ou Etat où les actions ou autres Titres sont admis à la cotation sur une bourse publique. L'offre devra être effectuée conformément aux lois et réglementations applicables en matière de titres dans ledit pays et /ou Etat, y compris les lois et réglementations applicables aux offres en espèces publiques, à condition toutefois que, dans le cas d'offres faites par les Actionnaires Consentants, chaque Actionnaire Consentant soit uniquement tenu d'acheter et d'acquérir ledit nombre d'Actions Minoritaires proportionnellement à sa participation actuelle dans le capital émis, à l'exclusion des Actions Minoritaires.

Les Actionnaires Consentants et la Société devront faire preuve de bonne foi en exécutant leurs obligations en vertu du présent article 29.

L'obligation de faire une offre en vertu du présent article 29 ne s'appliquera pas aux Dépositaires ou sous-dépositaires qui, par rapport à l'adoption d'une résolution en vertu de l'article 13 visant au retrait des actions et autres Titres de la Société de la LES et /ou de la Bovespa, ont voté toutes actions détenues en faveur de l'adoption de cette résolution sur instruction de la Personne au nom de laquelle les actions sont détenues ou sinon en vertu du contrat de dépôt ou de nature similaire régissant le dépôt en question.

Art. 30. Augmentation de la participation de l'Actionnaire Contrôlant.

30.1 Postérieurement à la Date de Cotation, si un Actionnaire Contrôlant ou une Société y Affiliée, individuellement ou ensemble, acquière des actions ou autres Titres de la Société représentant plus d'1/3 (un tiers) du Flottant à ce moment (excepté toute acquisition d'actions ou autres Titres de la Société en vertu d'une offre publique), ledit Actionnaire Contrôlant sera, dans les 60 jours suivant cette acquisition, tenu de faire une offre dans le but d'acheter contre paiement en espèces l'ensemble des actions et autres Titres de la Société constituant le Flottant actuel pour un prix équivalant à la Valeur Economique de ces actions et autres Titres, à condition toutefois que, dans le cas où cette offre requière l'approbation de toute agence de régulation (y compris tout organisme régulateur en matière d'échange de titres) ou de toute entité auto-réglémentée (y compris les marchés boursiers) dans toute juridiction, cette période de 60 jours soit étendue en vue de couvrir ladite période, selon le temps nécessaire pour réunir toutes les autorisations en question.

30.2 L'Actionnaire Contrôlant devra faire cette offre dans chaque pays et /ou Etat où les actions ou autres Titres de la Société sont admis à la cotation sur une bourse publique. L'offre devra être effectuée conformément aux lois et réglementations applicables en matière de titres dans ledit pays ou Etat, y compris les lois et réglementations applicables aux offres en espèces publiques.

30.3 Pour les besoins du présent article 30, l'Actionnaire Contrôlant faisant l'acquisition, individuellement ou ensemble, seul ou via des Sociétés Affiliées, d'actions ou autres Titres de la Société représentant plus d'1/3 (un tiers) du Flottant à ce moment devra en informer la Société par écrit dans les 10 jours calendaires suivant cette acquisition.

30.4 L'Actionnaire Contrôlant devra faire preuve de bonne foi en exécutant ses obligations en vertu du présent article 30 vis-à-vis de la Société et des détenteurs d'actions et autres Titres composant le Flottant.

L'obligation de faire une offre en vertu du présent article 30 ne s'appliquera pas aux Dépositaires ou sous-dépositaires agissant à ce titre, pour autant que ces Dépositaires ou sous-dépositaires puissent exercer uniquement leurs droits de vote attachés aux actions dans la Société détenues par ces Dépositaires ou sous-dépositaires sur instruction de la Personne au nom de laquelle les actions sont détenues.

Art. 31. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la division des actions conformément à la seconde résolution ci-dessus dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités y relatives (y inclus afin d'éviter tout doute l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparants et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LAMAUD, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2010. Relation: LAC/2010/5179. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010021005/1477.

(100025166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Bumba S. à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 117, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 151.480.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Madame Véronique GALASSO, aide éducatrice, née à Luxembourg, le 21 mars 1977, demeurant à L-4060 Esch/Alzette, 32, rue du Cinquantenaire.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: BUMBA S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Véronique GALASSO, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	<u>100</u>

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

20536

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Madame Véronique GALASSO, prénommée.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4221 Esch/Alzette, 117, rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Galasso, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 février 2010. Relation: EAC/2010/1346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010021006/68.

(100028692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Valartis Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.033.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Jean-Paul Schaul, manager, with professional address at 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

"VALARTIS GROUP AG", a Swiss public limited company, established and having its registered office is at Blegistraße 11A, CH-6340 Baar ZG, Switzerland

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Baar (Switzerland), on 18 December 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Valartis Fund Management S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 132.033, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 24 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2467 of 31 October 2007, page 118370.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (125.000.- EUR) divided into ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (125) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1.000.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the company "Valartis Fund Management S.à r.l." has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation and the un-audited report, taking into account the period starting on 1st January 2009 and ending on the day of the liquidation of the company "Valartis Fund Management S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company

committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current managers of the dissolved company, for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the shareholder's register of the dissolved company "Valartis Fund Management S.à r.l." is cancelled.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Schaul, manager, avec adresse professionnelle au 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"VALARTIS GROUP AG", une société anonyme de droit suisse, avec siège social à Blegistraße 11A, CH-6340 Baar ZG, Suisse,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Baar (Suisse), le 18 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "Valartis Fund Management S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à 2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 132 033 a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2467 du 31 octobre 2007, page 118370.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000,- EUR) divisé en CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "Valartis Fund Management S.à r.l." a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière et le rapport sur les comptes non-audités pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de liquidation de la société "Valartis Fund Management S.à r.l.", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que le registre des associés de la société dissoute "Valartis Fund Management S.à r.l." est annulé.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. SCHAUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16436. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010020026/96.

(100015296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

GIP InvestWorld, Fonds Commun de Placement.

Mitteilung an die Anteilnehmer des Investmentfonds GIP InvestWorld

Die Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A., des Umbrella Investmentfonds (fonds commun de placement) GIP InvestWorld ("Fonds") hat mit Zustimmung der LBBW Luxemburg S.A., Luxemburg, als deren Depotbank beschlossen, den Teilfonds GIP InvestWorld-Ökoselekt (im Folgenden als einzubringenden Teilfonds bezeichnet) gemäß Art. 14 des Sonderreglements zum 31. März 2010 (gleich Tag der letzten Preisberechnung der einzubringenden Teilfonds) in den bestehenden Teilfonds GIP InvestWorld-Zeit und Wert (im folgenden als aufnehmender Teilfonds bezeichnet) zu fusionieren.

Die Fusion ermöglicht eine Rationalisierung der Verwaltungstätigkeit, insbesondere im Hinblick auf die Verwaltungskosten. Im Sinne eines effizienten und kostenbewussten Fondsmanagements in Bezug auf die Wirtschaftlichkeit hinsichtlich der bestehenden Teilfondsvolumina, als auch den damit verbundenen Kostenvorteilen, ist die Fusion im Interesse der Anleger.

Münsbach, im Februar 2010.

LRI Invest S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2010020895/2501/18.

GIP, Fonds Commun de Placement.

Mitteilung an die Anteilnehmer des GIP

Die Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A., des Umbrella Investmentfonds (fonds commun de placement) GIP ("Fonds") hat mit Zustimmung der LBBW Luxemburg S.A., Luxemburg, als deren Depotbank beschlossen, den Teilfonds GIP Universum (im Folgenden als einzubringenden Teilfonds bezeichnet) gemäß Art. 12 des Verwaltungsreglements zum 31. März 2010 (gleich Tag der letzten Preisberechnung der einzubringenden Teilfonds) in den bestehenden Teilfonds GIP Massiv (im folgenden als aufnehmender Teilfonds bezeichnet) zu fusionieren.

Die Fusion ermöglicht eine Rationalisierung der Verwaltungstätigkeit, insbesondere im Hinblick auf die Verwaltungskosten. Im Sinne eines effizienten und kostenbewussten Fondsmanagements in Bezug auf die Wirtschaftlichkeit hinsichtlich der bestehenden Teilfondsvolumina, als auch den damit verbundenen Kostenvorteilen, ist die Fusion im Interesse der Anleger.

Münsbach, im Februar 2010.

LRI Invest S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2010020897/2501/17.

European Retail Enterprises II B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.807.

Extrait des résolutions prises par écrit par le conseil de gérance de European Retail Enterprises II B.V. (la Société)

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 25 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Retail Enterprises II B.V.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010019801/15.

(100014128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

MyStarter dotNet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 62, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 92.529.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020505/9.

(100014654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

MyStarter dotNet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 62, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 92.529.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020506/9.

(100014652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

MyStarter dotNet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 62, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 92.529.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020507/9.

(100014650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

MyStarter dotNet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 62, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 92.529.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020508/9.

(100014648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

MyStarter dotNet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 62, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 92.529.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020509/9.

(100014643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

MyStarter dotNet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 62, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 92.529.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020496/9.

(100014639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Verveine Odyssee SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 128.993.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020497/9.

(100014638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Verveine Odyssee SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 128.993.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020498/9.

(100014636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Noosphere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 135.912.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020499/9.

(100014634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Autovitres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 112.265.

Le bilan au 31/03/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020500/9.

(100014631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ISwi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 125.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020487/10.

(100015103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

IS SLOVPROP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 118.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020489/10.

(100015100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Fair Partners S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 135.513.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020491/10.

(100015038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ISwi Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020486/10.

(100015105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Clémentine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 32, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 112.559.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour Clémentine S.à r.l.

Dorothee BAUDET-CASTELAIN

Gérante

Référence de publication: 2010020473/14.

(100014862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ISwe Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020485/10.

(100015107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ID Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020484/10.

(100015109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Bronx S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.311.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020510/10.

(100014868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Interbio Medical Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 41.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020495/10.

(100015288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Lamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.816.

Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010020471/14.

(100014727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

T.K.L. Treuhand Kontor Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 89.566.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020512/10.

(100014987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

B & B Lux-Manu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23, An der Klaus.

R.C.S. Luxembourg B 121.295.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020511/10.

(100014917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ExxonMobil Luxembourg et Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010020513/10.

(100014998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Lux-Design GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 39, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.871.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010020514/10.

(100015293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

RIL II Hampstead S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 janvier 2010.

RIL II Hampstead S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2010020452/14.

(100015203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Rom (Lux) 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 124.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020480/10.

(100015117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

IT 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020481/10.

(100015116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ID 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020482/10.

(100015114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ColMunchen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 116.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020474/10.

(100015030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ERTIS, European Road Transport Information Services S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.089.

Les comptes au 31 octobre 2009 de la société ERTIS S.A. (en liquidation) ont été déposés au registre de commerce
et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 janvier 2010.

Pour ERTIS S.A.

Guy Hallet

Le liquidateur

Référence de publication: 2010020444/14.

(100014545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

PRE CO TEC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4513 Niedercorn, 80, route de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 77.825.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010020503/10.

(100014604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Interdynamic Fund, Fonds Commun de Placement.

Suite à la décision prise par le conseil d'administration (le «Conseil») d'IFDC Investment Management Co. S.A. («la Société de Gestion»), agissant pour compte d'Interdynamic Fund (le «Fonds»), de dissoudre le Fonds, en date du 26 mai 2009, les états financiers ont été clôturés le 20 janvier 2010.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour le Conseil

IFDC INVESTMENT MANAGEMENT CO. S.A.

Référence de publication: 2010020906/1176/10.